

Economie | Philippe Chassaing : "Dans cette crise sanitaire et économique, les banques doivent faire preuve de responsabilité."



Philippe Chassaing, député la République en Marche de la Dordogne, estime que les mesures prises par le gouvernement pour soutenir les entreprises fragilisées par le coronavirus et les salariés en chômage partiel fonctionnent plutôt bien dans le département. Pourtant les responsables d'entreprises des communes de sa circonscription contactées lui font part de leur inquiétude. Une large majorité estime que leur situation s'est dégradée depuis la mi-mars. Le député estime que les banques doivent faire preuve de responsabilité vis à vis des entreprises en difficulté et des particuliers les plus fragiles.

@qui.fr : De nombreuses entreprises, notamment les plus petites, de votre circonscription, vous ont fait part de leur inquiétude face à cette crise sanitaire doublée d'une crise économique. Les mesures de soutien économique portent-elles leurs fruits ?

Philippe Chassaing, député de Dordogne : Avec mon équipe, j'ai pris l'initiative d'appeler toutes les entreprises de la vallée de l'Isle en dehors de Périgueux, pour à la fois aller au devant d'elles pour connaître le ressenti et être à leur écoute face à une situation inédite. Il s'agissait de leur transmettre les informations sur les mesures mises en place par le gouvernement, pour soutenir l'économie et éviter au maximum des faillites. C'est important pour nous d'avoir ces remontées de terrain. Ce sont des petites entreprises, des artisans, des commerces, pour la plupart. Beaucoup ont fait part de leur inquiétude à la fois sur le court terme et à plus long terme. Dans l'immédiat, elles s'interrogent sur les conditions de reprise d'activité et à plus long terme, elles se demandent si la clientèle et les consommateurs répondront présents. Globalement, elles ont fait appel aux différents dispositifs de soutien. Dans le département cela fonctionne plutôt bien. A la date du 22 avril, 5 560 entreprises de Dordogne ont déposé une demande de chômage partiel auprès des services de l'État. 37 000 salariés sont concernés. La plupart des dossiers ont été acceptés sans difficulté, il y a eu un gros travail des chambres consulaires en appui. Les dossiers en instance résultent davantage d'un problème technique. Au 16 avril, 3 814 très petites entreprises, micro-entrepreneurs, travailleurs indépendants et professions libérales ont déjà demandé à bénéficier du Fonds de solidarité. 4,9 millions d'euros ont déjà été attribués aux petites entreprises de Dordogne pour une aide d'un

montant moyen de 1 281 euros. Il existe aussi la possibilité du report de charges.

@qui.fr : Sur le sujet du report de charges, certaines organisations professionnelles, notamment dans les secteurs de l'artisanat, de l'hôtellerie restauration, ou du tourisme qui représente une bonne part de l'activité du département, demandent une annulation pure et simple. Y seriez-vous favorable ?

Philippe Chassaing : Le report des charges sociales dépasse actuellement pour la Dordogne les 8 millions d'euros. Cela représente un effort considérable. A mes yeux, cela ne peut pas être une annulation systématique. Il faudra étudier au cas par cas, notamment sur des entreprises qui n'ont aucune activité en ce moment, dans les secteurs du tourisme et de la restauration. Surtout qu'il existe aussi le prêt garanti par l'Etat, dont la première vocation de prêt est de permettre aux entrepreneurs de bénéficier d'une avance de trésorerie, pour faire face à des charges immédiates, loyers, factures, fournisseurs.

@qui.fr : Justement, il y a plusieurs témoignages de responsables d'entreprises qui ne parviennent pas à obtenir ce prêt auprès de leurs organismes bancaires, qui constituerait une bouffée d'oxygène pour eux. Que leur répondez vous ?

Philippe Chassaing : En Dordogne, concernant le nombre d'entreprises ayant obtenu le prêt garanti par l'Etat, il progresse localement et nationalement. A titre d'exemple, 1500 dossiers de PGE ont été "validés" par la caisse régionale du Crédit agricole Charente Périgord, le taux de refus s'établissant à 1,5%. Au niveau national, le taux de refus est estimé à 5 %. Cependant, il faut que l'on regarde par secteur d'activité s'il n'y a pas des trous dans la raquette. Par exemple, il faut qu'on soit attentif sur le fait que tous les secteurs puissent y avoir accès. Nous devons être vigilants sur ce point. Nous devons également nous interroger si certaines banques ne seraient plus réticentes à proposer ce dispositif . Nous n'avons pas un bilan précis de la situation. Cela dépend aussi des situations antérieures des entreprises demandeuses, il est certain que celles qui étaient déjà en situation fragiles auront plus de difficulté à l'obtenir. En cas de difficulté, l'entrepreneur ne doit pas hésiter à saisir le médiateur du crédit ou le député de sa circonscription. Dans cette crise sanitaire et économique inédite, les banques doivent aussi faire preuve de responsabilité.

@qui.fr : Nous avons évoqué les mesures de soutien économique pour les entreprises, qu'en est il des dispositifs de soutien pour les particuliers et les familles fragilisées par la crise ?

Philippe Chassaing : Pour les foyers modestes, le gouvernement a pris des mesures pour les bénéficiaires du RSA, avec des majorations pour les enfants. Ces aides seront versées à partir de la mi mai. Cela représente 4 millions de personnes. Ce coup de pouce financier accordé aux plus modestes doit servir à améliorer leur quotidien, pas à rembourser d'éventuels frais bancaires. Depuis fin 2018, les banques ont pris l'engagement d'instaurer un plafond de 25 euros par mois des frais. Le dispositif fonctionne mais il n'est valable qu'à condition d'avoir enregistré des incidents pendant trois mois consécutifs. Aujourd'hui, la crise met en difficulté les plus modestes, ceux qui sont en chômage partiel, ou ceux où il n'y a plus d'emploi. J'appelle les banques à faire preuve de responsabilité en limitant rapidement les frais d'incidents bancaires des personnes victimes de la crise due au coronavirus. Je milite pour que les banques soient vigilantes avec ces foyers fragilisés et qu'elles déclenchent cette protection sur le plafonnement dès le premier mois.



Claude-Hélène Yvard

*Crédit Photo : Archives Claude Hélène Yvard
Publié sur aqui.fr le 23/04/2020
[Url de cet article](#)*